

Résolution présentée par la délégation de l'Afghanistan

Thème	Agenda 2030 pour le développement durable
Concerne	Gestion durable de l'eau et sécurité alimentaire
L'Assemblée Générale,	
Rappelant	que l'accès à l'eau potable constitue un droit humain universel et que la gestion durable de cette ressource est essentielle pour atteindre les Objectifs du développement durable, notamment l'ODD 6 (eau propre et assainissement) et l'ODD 2 (faim zéro), conformément au rapport de la FAO (2022),
Alarmée	par l'intensification du réchauffement climatique, entraînant des sécheresses répétées, la raréfaction de l'eau douce et la dégradation des écosystèmes aquatiques, particulièrement en Asie centrale où plus de 100 millions de personnes sont déjà affectées (PNUD),
Préoccupée	par la montée des tensions économiques, sociales et diplomatiques liées à la gestion des fleuves transfrontaliers, tels que l'Amou-Daria et l'Helmand, où la compétition pour l'eau fragilise la cohésion régionale et menace la sécurité alimentaire,
Soulignant	que la coopération hydrique entre les États riverains peut devenir un puissant levier de paix, de prospérité partagée et de résilience climatique, en favorisant une gestion concertée des bassins fluviaux et une utilisation durable des ressources,
Constatant	le manque d'infrastructures modernes et de mécanismes de coordination régionale, qui aggravent la vulnérabilité des populations rurales, notamment en Afghanistan, où près de 80 % des ressources en eau sont destinées à l'agriculture (FAO), accentuant ainsi les risques de pénurie et d'insécurité alimentaire,
Consciente	du rôle stratégique de l'Afghanistan, pays source de plusieurs fleuves majeurs, tels que l'Amou-Daria et l'Helmand, dans la promotion d'une diplomatie de l'eau fondée sur la coopération, la transparence et le développement durable avec ses voisins le Tadjikistan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan et le Pakistan au service de la stabilité régionale,
Propose	de créer une Bourse mondiale de l'eau et pour redistribuer les excédents d'eau vers les régions en sécheresse et financer des infrastructures durables, sous la supervision de l'ONU, et de mettre en place un examen annuel international évaluant chaque pays sur sa gestion durable de l'eau; - les pays obtenant de bons résultats se verront délivrer un permis écologique fondé sur un système de points et en cas de non-respect de leurs engagements ; - des points seront retirés et, si un pays perd l'ensemble de ses points, il devra s'acquitter d'une amende symbolique, visant à encourager un comportement plus responsable.

Le texte français fait foi.